

## BAC Professionnel « Exploitation des transports »

### PROFIL DE L'EMPLOI

Sous le contrôle d'un responsable, le titulaire d'un baccalauréat « exploitation des transports » est capable de participer avec efficacité à l'organisation et à la mise en œuvre des transports de marchandises et d'assurer ou de faire assurer les prestations associées au transport.

Les évolutions des activités de transport liées à la mondialisation de l'économie, aux changements technologiques et aux modifications des contraintes réglementaires affectent les emplois correspondants. Ces emplois nécessitent polyvalence et adaptabilité.

D'une manière générale, le titulaire du baccalauréat « exploitation des transports » peut exercer l'ensemble des emplois de la catégorie socioprofessionnelle « agent ».

- Dans les différents services d'exploitation ou de transit
- Dans le service après-vente et/ou litiges
- Dans les services connexes au transport de marchandises

### DOMAINE DE COMPETENCES

L'agent intervient principalement, en synergie avec l'ensemble de ses partenaires internes et externes, au niveau des fonctions suivantes :

- Fonctions dominantes
  - Le transport en moyens propres
  - Le transport en moyens sous traités
- Fonctions complémentaires
  - Les prestations connexes dans une entreprise de transport
  - Les activités de dédouanement et activités associées

***L'ensemble des tâches décrites dans toutes les fonctions explicitées, nécessite une bonne maîtrise des bases de la relation interpersonnelle ainsi que des moyens et des outils d'information et de communication.***

### MODE D'EVALUATION

Candidat de la voie scolaire dans un établissement public, privés **sous contrat** ou de CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public : contrôle en cours de formation et épreuves ponctuelles

Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue dans un établissement privé, CNED, candidat libres : examen ponctuel

### APRES LE DIPLÔME

Dans le cadre de son projet professionnel, le titulaire du baccalauréat professionnel « exploitation des transports » peut avoir comme ambition d'assumer des responsabilités dans une entreprise de transport ou d'approfondir un domaine spécifique de l'exploitation des transports.

Pour réaliser ces projets, le titulaire du baccalauréat professionnel « exploitation des transports » pourra acquérir des compétences particulières dans le cadre de formations complémentaires d'initiative locales (FCIL), de mentions complémentaires, d'un BTS transport, d'un DUT gestion logistique et transport etc., tant en formation initiale que dans le cadre de la formation professionnelle continue.